

# Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26.04.2023

## Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF) sur le préavis 01/2023 relatif aux comptes 2022.

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 4 avril 2023, à Genolier, pour la séance de présentation du préavis 01/2023 par le CoDir. Étaient présents à cette séance M. Paul Ménard responsable du budget et des comptes AISGE-Ecole, M. Cédric Marzer, responsable des finances de l'AISGE-Accueil de jour, Mme Annick Kosel, Directrice générale et Mme Dominique Althaus, Secrétaire générale et Directrice des Finances AISGE. Nous les remercions pour les explications détaillées et les réponses à nos questions, ainsi que pour la très bonne tenue des comptes et la transparence avec laquelle ce travail a été effectué.

Les membres présents de la CoGeF étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue, Président), Denis Berger (Arzier-Le Muids, présence partielle), Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex).

Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés pour une séance en visio le 11 avril 2023 (présents : Gabriel Galibourg, Noémie Dunand, Nina Darricau et Evelyne Vogel, excusé : Denis Berger).

### Remarques préalables

Les comptes 2022 sont globalement de bonne mouture puisqu'ils présentent des charges inférieures de 52'164CHF par rapport au budget.

Sur notre demande le CoDir à accepter de retirer le préavis 02/2023 sur les dépassements du budget 2022 car celui-ci créait de la confusion sur les comptes 2022. Il présentait aussi un risque incongru si les comptes (préavis 01/2023) étaient acceptés mais pas le préavis 02 sur les dépassements. Toutefois nous félicitons le CoDir pour sa transparence et le bon respect du règlement sur la comptabilité des communes. A l'avenir nous proposons au CoDir d'informer le Conseil Intercommunal (CI) sur les dépassements lors de chaque séance, et enfin, lors de la présentation des comptes, avec une annexe les détaillants.

### Remarques générales

*MicroGIS* : L'évolution de la population (+52, ou 10'225 habitants) ainsi que le nombre d'élèves (+12 ou 1'211) est actuellement très légèrement inférieur aux prédictions de MicroGIS (10'281 habitants et 1'214 élèves). Ceci conforte les estimations de leur étude et rend donc la réalisation de structures supplémentaires toujours aussi importante.

*Incivilité* : L'installation de caméra de surveillance ainsi que la réalisation d'un centre de jeunes ont aidé à considérablement réduire les incivilités. Il est aussi certain, que la possibilité d'avoir un encadrement psychologique pour les enfants ayant une situation complexe, aide aussi à réduire ce risque. Avoir su sortir du contexte purement scolaire, pour se préoccuper du cadre parascolaire était une bonne décision et elle porte aujourd'hui ses fruits. Il faudra donc continuer dans ce sens.

*Endettement* : L'endettement de l'AISGE est actuellement de 17'858'331CHF (situation au 31 déc 2022). Sachant que l'endettement maximum est de 68 M (article 13 al 11 des statuts) il reste donc environ 50 M d'emprunts possible. Il est probable que ce montant ne sera pas suffisant pour la réalisation des structures supplémentaires nécessaires.

*Evolution coût par élèves* : Le tableau suivant montre l'évolution du coût par élèves depuis 2019.

Evolution des coûts totaux depuis 2019

Communes	Comptes 2022	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Arzier-Le Muids	1'282'931	1'208'403	1'098'522	1'127'653
Genolier	1'272'353	1'181'313	1'067'270	1'149'990
Givrins	633'472	612'843	547'980	572'001
Saint-Cergue	1'126'054	1'014'181	845'938	865'632
Trélex	887'706	805'335	741'150	768'278
Totaux	5'202'516	4'822'075	4'300'860	4'483'554
Nb élèves	1'211	1'199	1'133	1'092
Coûts/élèves	4'296	4'022	3'796	4'106

L'évolution cette année est en ligne avec les années précédentes.

*Dernière présentation de ces comptes* : comme nous le disions lors du budget 2023 ces comptes sont les derniers avec la répartition actuelle, les prochains comptes présenteront les modifications suivantes :

- regroupement des primaires P1 et P2
- migration des coûts des 7P et 8P dans les primaires ainsi unifié
- prises en comptes des loyers d'Arzier-le-Muids et de St-Cergue

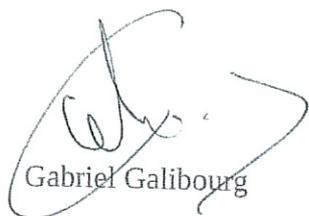
Nous essayerons, autant que possible, de les rendre comparable aux années précédentes.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 01/2023 relatif aux comptes 2022 et le rapport de gestion et en donner décharge au Comité Directeur de l' AISGE.

St-Cergue, le 18 avril 2023.

La commission de gestion et finances,

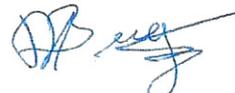


Gabriel Galibourg

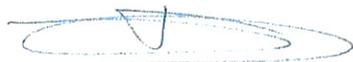
Nina Darricau



Denis Berger



Noémie Dunand



Evelyne Vogel

